

## **Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte - Reversement à la Ville d'un excédent de subvention 2001 - Versement de subventions**

**M. BONTEMPS, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : Par convention, la Ville s'est engagée à verser à l'Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) une subvention annuelle de fonctionnement pour couvrir les dépenses liées aux traitements et charges de sept postes et demi d'éducateurs spécialisés qui interviennent sur les quartiers de Montrapon, Fontaine-Ecu, Clairs-Soleils, Orchamps-Palente, Rosemont/Saint-Ferjeux, la Grette, Planoise Ile de France, Planoise Parc.

Le résultat financier présenté par l'ADDSEA pour l'exercice 2001 et approuvé par l'Assemblée Générale de l'association du 21 mai 2002 fait apparaître un résultat excédentaire d'un montant de 43 077,34 € (282 568,82 F) dont il convient de soustraire la somme de 12 958,17 € (85 000 F) affectée à un chantier d'insertion mené par l'association au 7 bis rue du Palais de Justice, soit un solde excédentaire de 30 119,17 € (197 568, 82 F) qui sera reversé à la Ville après émission du titre de recette correspondant et encaissé en recettes au chapitre 92.522.7718. 47040.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil Municipal de financer deux actions présentées par l'ADDSEA :

- l'ouverture d'un lieu d'accueil pour appuyer l'action de l'équipe de prévention spécialisée du quartier de Montrapon - Fontaine Ecu plus spécifiquement sur le secteur de Fontaine Ecu en mettant à sa disposition un local au 26E rue de Fontaine Ecu.

Ce local est loué gratuitement à la Ville par l'OPMHLM mais nécessite le règlement des charges, évaluées à 110 € par mois.

- le fonctionnement du local «Rond-Point» géré à Montrapon par le service insertion de l'ADDSEA.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'encaisser en recettes, au chapitre 92.522.7718.47040 la somme de 30 119,17 €

- de transférer une somme de 660 € (4 329,32 F) de l'imputation 92.522.6574.47040 à l'imputation 92.522.614.20500

- de verser une subvention de 7 470 € (49 000 F) à l'ADDSEA, service insertion pour l'action «Rond Point». Ces crédits seront imputés au chapitre 92.522.6574.47040.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 8 octobre 2002.*